



Les Québécois et la Loi sur le tabac

Résultats d'un sondage Omnibus

Date de publication : 15 mai 2007

Méthodologie

Ce sondage Léger Marketing a été effectué auprès de 1000 Québécois du 01 au 13 mai 2007. Un échantillon de cette taille présente une marge d'erreur maximale de $\pm 3,10\%$, 19 fois sur 20.

Les données finales ont été pondérées selon le sexe, l'âge, la région et la langue de façon à être représentatives de l'ensemble de la population adulte du Québec selon les dernières données de Statistique Canada.

1. **Au cours des deux dernières années, un Québécois sur quatre (24%) affirme qu'il lui est arrivé de fumer sur une base régulière. Mais depuis la mise en application de la Loi sur le tabac, 46% d'entre eux auraient diminué leur consommation de tabac (36%), voire même arrêté de fumer (10%).**

Au cours des deux dernières années, vous est-il arrivé de fumer sur une base régulière ? (n=1000)	
Oui	24%
Non	76%



Est-ce que l'adoption ou la mise en application de la Loi sur le tabac vous a incité à... ? (n=236 répondants ayant fumé sur une base régulière au cours des deux dernières années)	
...arrêter de fumer	10%
...diminuer la consommation de tabac	36%
...n'a eu aucun impact dans votre consommation de tabac	53%

Note : Le complément à 100% représente ceux qui ne savent pas

Les écarts statistiquement significatifs en bref...

Les individus des sous-groupes suivants sont statistiquement plus nombreux **à avoir fumé sur une base régulière** au cours des deux dernières années :

- Les hommes (28%) comparativement à 19% chez les femmes
- Les 35-44 ans (29%)
- Les citoyens demeurant dans l'Ouest du Québec (33%)
- Les personnes dont le revenu familial annuel est inférieur à 20 000\$ (33%)
- Les travailleurs manuels (34%) et les personnes au foyer (35%)
- Les personnes détenant un diplôme de scolarité secondaire (35%)

Depuis l'adoption ou la mise en application de la Loi sur le tabac, les individus des sous-groupes suivants sont statistiquement plus nombreux...

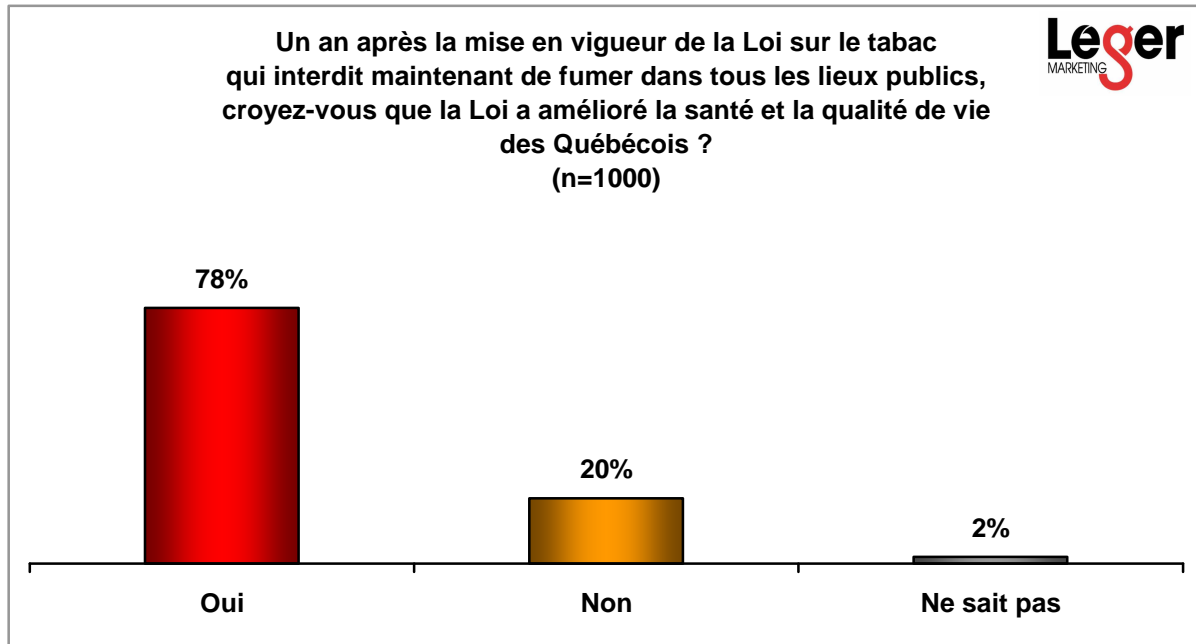
...à avoir arrêté de fumer:

- Les hommes (14%) comparativement à 4% chez les femmes

...à n'avoir connu aucun impact dans leur consommation de tabac:

- Les femmes (61%) comparativement à 46% chez les hommes
- Les 25-34 ans (74%)
- Les citoyens de la grande région montréalaise (64%)
- Les personnes qui n'occupent pas d'emploi (64%)

2. Un an après la mise en vigueur de la Loi sur le tabac qui interdit maintenant de fumer dans tous les lieux publics, 78% des Québécois croient que cela a amélioré la santé et la qualité de vie des Québécois



Les écarts statistiquement significatifs en bref...

Les individus des sous-groupes suivants sont statistiquement plus nombreux à avoir déclaré que un an après la mise en vigueur de la Loi sur le tabac qui interdit maintenant de fumer dans tous les lieux publics... :

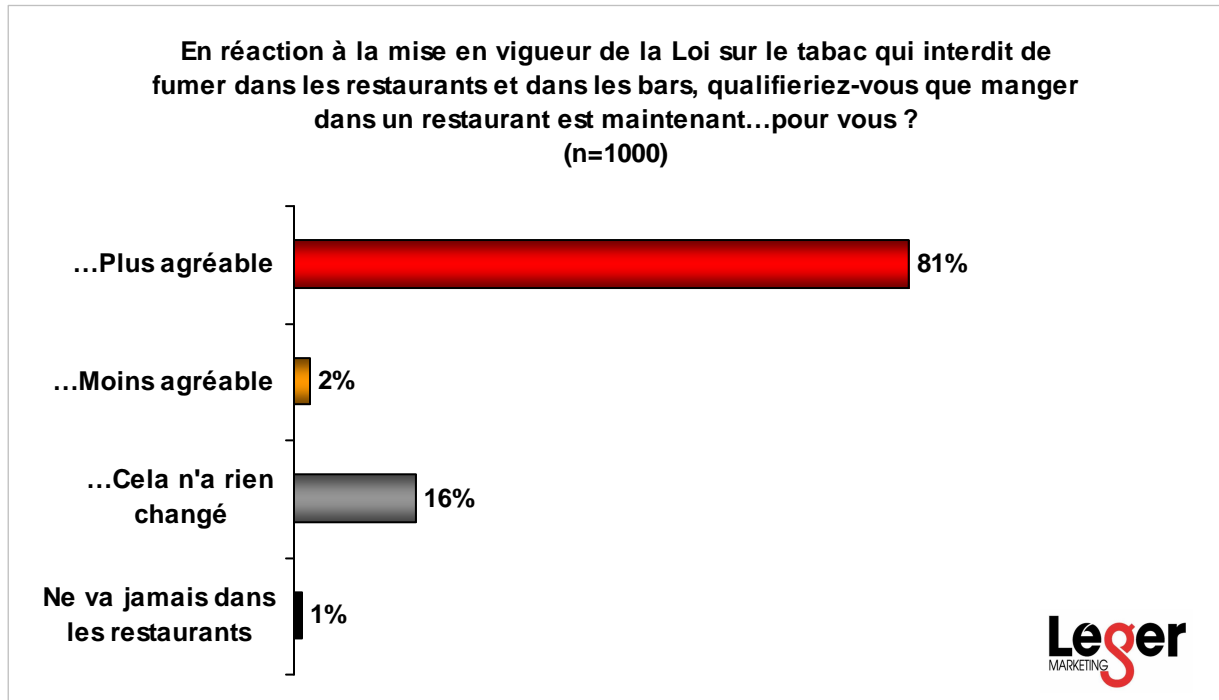
...oui, cela a amélioré la santé et la qualité de vie des Québécois

- Les professionnels (83%)
- Les universitaires (86%)
- Les fumeurs qui ont diminué leur consommation de tabac depuis cette Loi (73%) comparativement à 60% parmi l'ensemble des fumeurs interrogés

...non, cela n'a pas amélioré la santé et la qualité de vie des Québécois

- Les travailleurs manuels (28%)
- Les répondants qui détiennent un diplôme du secondaire (26%)
- Les fumeurs pour qui la Loi n'a eu aucun impact sur leur consommation de tabac (49%)

3. **Définitivement, pour 81% des Québécois, manger dans un restaurant est maintenant plus agréable depuis la mise en vigueur de la Loi sur le tabac qui interdit de fumer dans les restaurants et dans les bars**

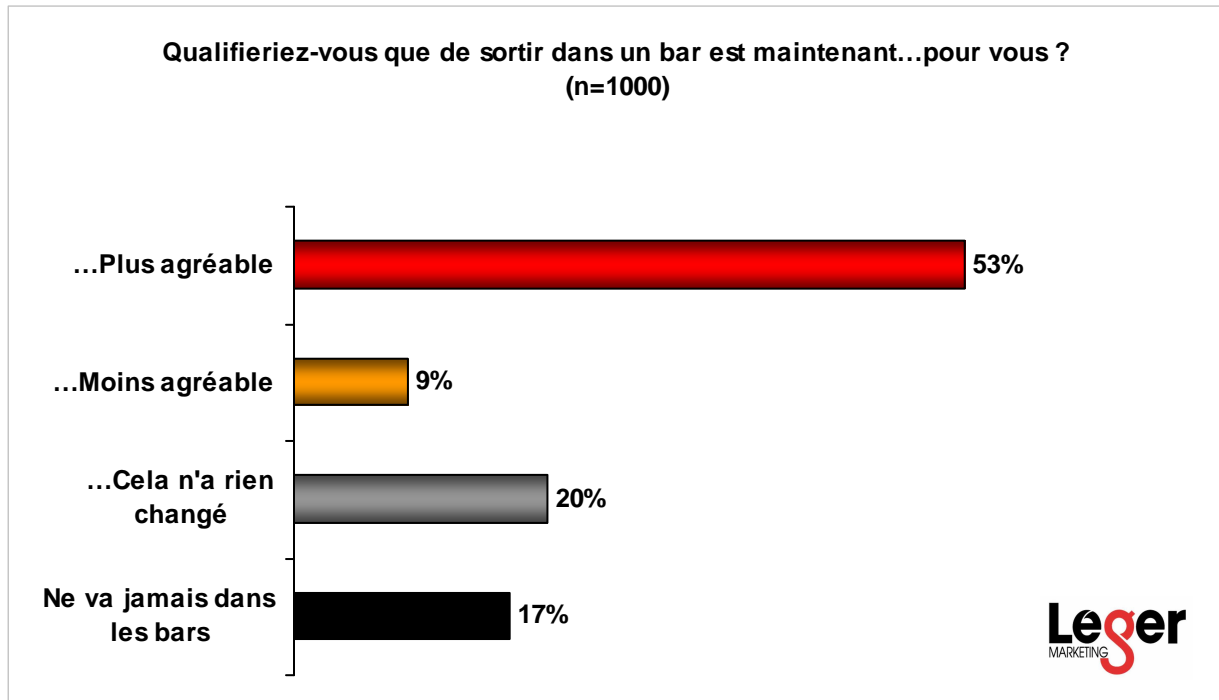


Les écarts statistiquement significatifs en bref...

Les individus des sous-groupes suivants sont statistiquement plus nombreux à avoir mentionné qu'il est maintenant plus agréable de manger dans un restaurant depuis la mise en vigueur de la Loi sur le tabac:

- Les 25-34 ans (89%)
- Les universitaires (87%)
- Les personnes qui occupent un emploi (83%)
- Les fumeurs qui ont diminué leur consommation de tabac depuis cette Loi (70%) comparativement à 59% parmi l'ensemble des fumeurs interrogés

4. **Maintenant, sortir dans un bar serait plus agréable pour 53% des Québécois interrogés**



Les écarts statistiquement significatifs en bref...

Les individus des sous-groupes suivants sont statistiquement plus nombreux à avoir mentionné qu'il est **maintenant plus agréable** de sortir dans un bar depuis la mise en vigueur de la Loi sur le tabac:

- Les 18-24 ans (69%) et les 25-34 ans (61%)
- Les personnes qui vivent avec un enfant de moins de 18 ans à la maison (60%)
- Les personnes dont le revenu familial annuel est supérieur à 60 000\$ (64%)
- Les professionnels (66%) et les étudiants (70%)
- Les personnes qui détiennent un diplôme universitaire (62%)
- Les fumeurs qui ont diminué leur consommation de tabac depuis cette Loi (46%) comparativement à 33% parmi l'ensemble des fumeurs interrogés